

A V I S .

Nous prions nos abonnés de se préparer à la visite de notre agent collecteur, M. DORION, qui commencera la collection, le 15 DÉCEMBRE courant. Nous espérons que pas un de nos abonnés ne tardera à solder le faible montant de leur abonnement.

L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 4 DECEMBRE 1873.

L'AMNISTIE.

Il n'est point permis de traiter légèrement les difficultés qui existent encore dans la province de Manitoba, car la mise en accusation de Riel, de Lépine et de quelques autres hommes estimés des Métis français, est un fait d'une gravité exceptionnelle. Sans nous arrêter à discuter ici la question de savoir si l'exécution de Scott est une faute politique ou un crime punissable par les lois, non plus que la question de juridiction des tribunaux sur ce crime prétendu, nous constatons que le procès des chefs m'tis réveille tout un passé, exagère tous les griefs du présent. Riel a été élu à l'unanimité par le comté de Provencher; cela seul suffit à donner une idée de la situation. La moitié de la population de Manitoba envoie aux Communes un homme que l'autre moitié cherche à faire pendre. Ce n'est point là l'idéal du bonheur public.

Et voilà que cette situation, déjà pourtant assez difficile, est encore aggravée par les intrigues du procureur-général Clarke. Ce personnage joue un rôle très-équivoque. Présenté aux Métis par des canadiens-français catholiques, protégé par des catholiques, élu par des catholiques, catholique lui-même, une fois arrivé au pouvoir il s'est tourné contre ceux à qui il doit tout, à qui il avait promis protection et fidélité, bienveillance au moins et justice. Profitant de l'absence de MM. Girard, M. Mac-Tavish, Es. Schmidt et P. Breland, tous représentants de comtés catholiques, il a fait adopter par la législature provinciale une loi qui modifie les circonscriptions électorales actuelles de telle sorte qu'à l'avenir la population protestante espère pouvoir faire élire seize députés sur vingt-quatre dont se compose la Chambre d'Assemblée. L'indignation est au comble parmi les Métis français; le mécontentement franchit même les limites de la province et s'étend jusqu'à la Saskatchewan, où les Métis résidents menacent de se révolter à leur tour. Une colère sourde se propage partout dans ces vastes contrées. Les Métis sont les gens les plus tranquilles du monde; ils sont pacifiques et bons comme des moutons, mais on sait qu'un mouton enragé est un animal terrible, et si l'on n'y prend garde, les Métis perdront patience, le Nord-Ouest tout entier sera bientôt en feu.

Quelle peut-être la solution de ces graves difficultés?

Dira-t-on que les Métis doivent s'effacer devant leurs adversaires, abdiquer entre leurs mains, et livrer sans mot dire à la justice de tribunaux qui ne leur inspirent pas la moindre confiance, les propres hommes qu'ils ont choisis jadis pour chefs? Supposons, en effet, qu'ils eussent cette complaisance équivalant à une lâcheté pour eux qui ne croient pas Riel coupable d'un crime: la tranquillité renaîtrait-elle après cela sur les rives de la Rivière-Rouge? Mais les Métis ont fait l'essai de la tactique de modération, ils n'ont pas fait un mouvement depuis leur entrée dans la Confédération,—si ce n'est pour repousser une incursion des Fénéens, et chacun sait qu'on ne leur en a pas tenu compte. Ils ont été systématiquement persécutés, maltraités, trois ou quatre d'entre eux ont été assassinés par représailles; c'est du sang, c'est le sang de Riel que demandent certaines gens, et sa modération actuelle ne calme point leur rancune. Les Métis, la chose est trop évidente, ne gagneraient rien même par les plus grands sacrifices, et il faut chercher ailleurs une solution réelle.

Nous parlons ici au point de vue politique, c'est-à-dire exclusivement dans l'intérêt du pays qui demande que la paix règne au Nord-Ouest, afin de pouvoir en exploiter les immenses richesses, et nous disons: Quelles que soient les fautes, quels que soient les coupables, il n'y a qu'un moyen pratique de rétablir la tranquillité dans une contrée dont nous avons besoin, que nous appelons le grenier du Canada: c'est d'accorder une amnistie générale.

De fait, nous croyons que cela est admis et n'a pas besoin d'être discuté; mais il reste à savoir s'il est possible de donner l'amnistie en face des protestations du Haut-Canada.

Sir John A. n'a pas pu l'accorder après l'avoir promise au nom des autorités impériales. Il a dit qu'il n'était pas assez fort pour braver le sentiment de sa province, et

sa chute prouve la valeur de cet argument. M. Mackenzie sera-t-il plus heureux? Nous l'espérons; il est soutenu par une forte majorité dans la province d'Ontario, ses partisans sont très-disciplinés, il peut oser beaucoup en y mettant des formes. Il peut dire, par exemple, comme le *Globe*, que si l'amnistie a été promise, il faut l'accorder afin de dégager la parole du pays. Dans tous les cas, c'est à lui surtout qu'il incombe de régler cette difficulté, car il a contribué à la faire naître. Il est évident, en effet, que si le parti libéral d'Ontario n'avait pas soulevé le sentiment populaire avec les noms de Scott assassiné et de Riel assassin, l'amnistie aurait été accordée depuis déjà longtemps.

Mais sera-t-elle accordée maintenant! C'est probable, quoique M. Dorion n'ait pas été explicite sur le sujet dans son dernier discours aux électeurs de Napierville. L'article du *Globe* devait être destiné à y préparer les esprits, et l'on remarque avec plaisir que cet article n'a pas été désapprouvé par les autres journaux ministériels. Que le cabinet fédéral se hâte cependant, car où en sont les choses en ce moment au Nord-Ouest, de nouvelles complications peuvent surgir au premier jour.

OSCAR DUNN.

CHRONIQUE.

Riel est, dit-on, en route pour Manitoba pour y subir son procès en compagnie de Lépine et autres.

L'assistant greffier de l'Assemblée Législative de Manitoba est M. Béchard, professeur français, nouvellement arrivé dans le pays.

On lit dans le *Herald* de New-York :

« La dernière crise, qui a produit sur le moment une inquiétude générale, et fait que les banques et les particuliers ont amassé et enfermé sous clef tout l'argent qu'ils ont pu toucher, est, en définitive, plus désastreuse pour la classe ouvrière que pour aucune autre de la société.

« Les banquiers et les spéculateurs, qui font faillite, ont généralement mis une part à l'abri, soit au moyen d'un transfert de propriétés à leurs familles, ou autrement.

« Au fait, ils vivent, sauf de rares exceptions, ils vivent comme auparavant. Mais le retrait de l'argent dans une crise pareille amène la fermeture des ateliers, arrête l'industrie, et jette sur le pavé un grand nombre d'ouvriers, qui n'ont pour vivre que ce qu'ils gagnent chaque semaine. Tout autour de nous, nous n'entendons parler que de suspension du travail parce que les patrons ne peuvent plus se procurer d'argent pour payer leurs ouvriers. Les patrons profitent aussi de cet état de chose pour diminuer les salaires. D'un côté ou de l'autre, ce sont toujours les ouvriers qui souffrent le plus. »

On lit dans le *National* :

Le *Herald* dit que la place de Juge en Chef à Manitoba, a été offerte à Joseph Doutre, Esq., C. R.

Nous sommes autorisés à dire que la place de Juge en Chef à Manitoba n'a encore été offerte à personne par le gouvernement fédéral actuel.

Un dîner public doit être donné à M. Huntington par ses amis de Montréal. On dit que plusieurs des membres du cabinet seront présents.

On mande d'Ottawa :

Son honneur le maire Martineau, a reçu de Son Excellence le Gouverneur-Général, deux lettres très-flatteuses dont l'une exprime l'acquiescement du représentant de Sa Majesté à ce que son nom soit donné au pont construit par la Corporation, et l'autre la sympathie qu'il éprouve envers Son Honneur le maire et les autres citoyens qui ont fait de si lourde perte dans le dernier incendie.

Le *Métis* parle dans les termes suivants du devoir qu'impose au gouvernement canadien l'élection de Riel :

« Les Communes ont institué une Commission d'Enquête sur ce qu'on a appelé le scandale du Pacifique : le cas actuel est bien autrement grave en ce qu'il implique l'honneur national et la foi jurée.

« Nous dirons plus, il est de l'intérêt du cabinet fédéral de faire lui-même cette enquête afin qu'on sache qui trompe et qui est trompé. Sa Grâce Mgr. Taché est à Ottawa en ce moment, Messire Ritchot doit y être depuis quelques jours; M. Riel n'en est pas loin : voilà des témoins vivants et solennels. Oui, nous le répétons, tous les tripotages du Pacifique, lors même qu'ils seraient vrais, ne sont rien à côté du douloureux spectacle d'une population qui se voit indignement abusée dans sa bonne foi par un gouvernement qui avait solennellement promis de la protéger. »

MM. Macdonald et Cie., ont fourni 40,000 traverses à la Compagnie du chemin de fer de la Colonisation du Nord.

On lit dans le *Métis* :

« Un certain Dupont, arraché l'hiver dernier par M. Royal à la potence où voulait l'envoyer M. Clarke, est aujourd'hui, par un singulier revirement des choses, au service du procureur-général. Epousant les haines de son chef, ce Dupont a proposé l'autre soir à la foule qui faisait un feu de joie pour célébrer la chute du ministère de Sir John, d'aller au parlement chercher M. Royal, le collègue de M. Clarke, et de le faire brûler vif. Rien que cela.

« La foule l'a menacé de l'y jeter lui-même s'il ne se taisait.

« Il est permis de demander si Dupont agissait en cette circonstance à l'instigation de son chef. »

Il ne faut pas oublier que le *Métis* est la propriété de M. Royal, et que M. Clarke et M. Royal sont membres du même ministère.

Nous trouvons cet autre entrefilet dans le même numéro :

« M. le procureur-général Clarke a formellement annoncé mardi dernier en chambre qu'aussitôt après la session terminée, il se retirerait de la vie publique.

« Cette nouvelle a paru répandre le contentement sur toutes les figures indistinctement.

« Cependant, comme M. Clarke a déjà proclamé la même chose l'an dernier à Headingly, touchant la session de février 1873, il nous est difficile d'ajouter une entière foi à sa nouvelle déclaration.

« Nous croyons donc en résumé que la chambre s'est réjouie un peu trop vite, hélas ! »

Il est évident que les ministres au Manitoba ne filent pas ensemble le parfait amour.

Il paraît que la fameuse loi de M. Clarke pour changer les limites des comtés, n'est pas un modèle du genre. Voici ce qu'en dit notre honorable confrère du Manitoba :

« M. Clarke est l'auteur officiel de cette loi qui n'a ni queue ni tête.

« On conçoit ce qu'un bill préparé par M. Hay, qui est un bon meunier, M. Sutherland, qui est un bon cultivateur, et M. Clarke qui les a laissés faire les yeux fermés, ce que peut être une loi élaborée par de tels hommes. Cela n'a ni sens, ni rime, ni raison.

« D'après cette loi, ce n'est plus comme représentants de tel ou tel comté que seront appelés dorénavant en Chambre, nos membres; mais on dira — "l'honorable membre, numéro un" — "l'honorable membre, numéro deux," — et ainsi de suite jusqu'à vingt-quatre. Absolument comme à la parade. Ce serait ridicule à en mourir de rire, si tout cela n'était pas une tentative de nous tuer publiquement.

Le Cabinet local de la province d'Ontario est réorganisé comme suit: MM. Mowat, procureur-général; McKellar, secrétaire provincial; Crooks, trésorier; Pardee, commissaire des terres de la Couronne, et Fraser, ministre de l'agriculture.

On lit dans le *National* :

St. Edouard, 27.

M. Dorion a été élu par acclamation.

M. Coupal a parlé en faveur du ministre de la justice.

M. Dorion expliqua la position du nouveau Cabinet et dit que puisque le pays s'était engagé à construire le chemin de fer du Pacifique, le gouvernement le fera construire aussitôt que possible et qu'il s'occupera de l'élargissement des canaux, encouragera la construction des chemins de fer et s'efforcera de conclure un traité de réciprocité avec les Etats-Unis.

Relativement à la loi des écoles du Nouveau-Brunswick, cette question a été référée au Conseil Privé en Angleterre et, suivant la recommandation des évêques canadiens, le gouvernement ne fera rien à ce sujet avant d'avoir reçu la décision des officiers en loi anglais.

Quant à Riel, il dit que s'il était prouvé que l'ancien gouvernement lui a promis l'amnistie, cela lui serait très-favorable.

Le *Herald* a annoncé que la place de juge-en-chef à Manitoba avait été offerte à M. Joseph Doutre, mais le *National* contredit cette nouvelle.

On annonce la nomination de M. Marc-Aurèle Plamondon, avocat, de Québec, à la place, d'agent du ministre de la Justice pour le district de Québec.

M. Paul De Cazes, avocat, de St. Hyacinthe, est nommé agent d'émigration en France. Le ministère fédéral ne pouvait faire une meilleure nomination parmi ses partisans politiques. Nous félicitons M. De Cazes personnellement et nous lui souhaitons un succès complet, succès que faciliteront sans doute ses relations de parenté avec M. le duc De Cazes, le nouveau ministre des Affaires Etrangères.

Les ministres sont tous réélus, à part M. Burpee et M. Laird.

Plusieurs journaux ministériels disent que la question des Ecoles du Nouveau-Brunswick sera résolue par le gouvernement local de cette province de manière à donner satisfaction aux catholiques. Le *Moniteur Acadien* croit savoir que les deux ministres qui représentent cette province dans le cabinet fédéral, ont pris l'engagement de faire ainsi résoudre cette difficulté.

Les annonces de naissance, mariage ou décès seront publiées dans ce journal à raison d'un sou chaque.

NAISSANCES.

En cette ville, le 28 novembre, la dame du Dr. L. A. G. Jacques, une fille.

Le 25 novembre, à Kennebunk, Maine, la dame de J. B. Dubé, un fils.

A Matane, le 12 courant, la dame de L. J. Levasseur, marchand, une fille.

MARIAGE.

En cette ville, le 10 novembre 1873, M. Salomon Mazurette, notre distingué pianiste canadien, conduisait à l'autel Mlle Marie-Louise Joly, fille cadette de M. Pierre Joly, importateur de cette ville.

Mgr. de Gratianopolis donna la bénédiction nuptiale à l'heureux couple.

DÉCÈS.

En cette ville, le 22 courant, Maria-Eva-Fabiola-Rose-Delima, fille de Daniel Wilson, commis marchand, à l'âge de 2 ans 8 mois et 19 jours.